

Compte-rendu de la séance du lundi 4 septembre 2017

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DIEZ

° Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable :

Roland RUGA, Adjoint aux Travaux, présente pour information une synthèse du rapport 2016 du SEP de Mirecourt.

Unanimité

° Signature d'une convention-cadre avec le Centre de Gestion des Vosges :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'avoir recours au Centre de Gestion des Vosges pour recruter du personnel non titulaire afin d'assurer des missions temporaires dans le cadre de remplacement de personnel momentanément indisponible, par exemple pour cause de longue maladie. Le conseil municipal l'autorise à signer une convention cadre qui prévoit, entre autres, le remboursement des salaires et charges, par la collectivité au Centre de Gestion des Vosges, de l'agent mis à disposition, auquel s'ajoutent les frais de gestion, soit 60 € par mois pour un agent de catégorie C.

Unanimité

° Mise à disposition d'agents :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition de sept agents des services techniques à la Ville de VITTEL dans le cadre de l'organisation du Tour de France.

Les agents, qui ont tous donné leur accord, ont été mis à disposition pour la journée du 4 juillet 2017 de 13 h 00 à 19 h 00.

Un avis des sommes à payer sera adressé à la Ville de VITTEL pour le remboursement des salaires et charges correspondant à cette mise à disposition. Le conseil municipal l'autorise à procéder à cette mise à disposition.

Unanimité

° Recrutement de jeunes en service civique :

Etant donné l'activité de la salle NTIC, il est proposé d'accueillir un volontaire dans le cadre du service civique. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à demander un agrément et à signer un contrat d'engagement pour accueillir un volontaire (16-25 ans) par période de 6 mois pour les missions suivantes :

- mise en œuvre d'actions et d'ateliers pédagogiques pour guider le public vers l'autonomie numérique
- accompagnement du public et animations spécifiques
- sensibilisation à la citoyenneté
- développement de projets à partir des outils mis à disposition et des attentes des utilisateurs
- initier des projets facilitant l'accessibilité à Internet sans danger

-favoriser les échanges entre jeunes

Une indemnité de 472.97€ net par mois est directement versée au volontaire par l'Etat, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. La structure d'accueil verse au volontaire une prestation en nature ou en espèces d'un montant de 107.58 € par mois (valeur au 01.02.2017) correspondant à la prise en charge des frais de repas ou de transport. Cette prestation peut être versée de différentes façons (titre repas, accès à la cantine, remboursement de frais, etc...). Par ailleurs, les jeunes bénéficiaires du RSA ou titulaires d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5ème échelon ou au-delà, bénéficient d'une majoration d'indemnité de 116.85 € par mois, versée par l'Etat. Le bénéfice de l'aide au logement est conservé pendant le Service Civique et les volontaires bénéficient d'une protection sociale intégrale.

Le premier recrutement prendra effet au 1er décembre 2017, le deuxième au 6 juin 2018, le troisième au 1er décembre 2018 et le quatrième au 1er juin 2019. Le conseil municipal l'autorise à procéder à ce recrutement.

Unanimité

° Mise à jour du tableau des emplois :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs agents municipaux peuvent bénéficier, par l'ancienneté acquise, d'un avancement au grade supérieur.

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis, dans sa séance du 28 juin 2017, un avis favorable quant à ces avancements.

En conséquence, il conviendrait de modifier le tableau des emplois comme suit :

- agent de maîtrise : - 2
- agent de maîtrise principal : + 2
- adjoint administratif principal 2ème cl. : - 2
- adjoint administratif principal 1ère cl. : + 2
- adjoint technique : - 4
- adjoint technique principal 2ème cl. : + 4
- adjoint technique principal 2ème cl. : - 3
- adjoint technique principal 1ère cl. : + 3
- ATSEM principal 2ème cl. : - 1
- ATSEM principal 1ère cl. : + 1

Le conseil municipal l'autorise à procéder à cette mise à jour.

Unanimité

° Modification du tableau des emplois :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une ATSEM assure depuis le 1er janvier 2016 l'accueil à la Maison des Pampres.

Cet agent a demandé à être détaché sur un poste d'agent social principal 2ème classe, qui est en adéquation avec les fonctions exercées à la Maison des Pampres.

En conséquence, il convient de compléter le tableau des emplois comme suit :

- adjoint social principal 2ème classe avec effet au 1er septembre 2017 pour une durée de six mois.

A l'issue de cette période, l'agent concerné sera directement intégré sur son nouveau grade et le poste correspondant à son ancien grade sera supprimé.

M. le Maire précise qu'il n'y a aucune incidence financière. Le conseil municipal l'autorise à procéder à cette modification.

Unanimité

° Cession d'une parcelle à la SCI l'Abondance :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°08/09 en date du 31 octobre 2016 concernant la cession d'une parcelle de 120 m2 (parcelles AM 511 et 512) en bordure du lieu de restauration et de stockage pour permettre une extension de l'établissement, notamment la création d'une cuisine centrale. La cession a été proposée au tarif de France-Domains, soit 10 € le m2. Afin de finaliser au plus juste l'acte de cession, il a été demandé par le notaire lors de la signature du compromis qui a eu lieu le 3 août en mairie de préciser les points suivants.

° Il y a lieu de constater que ce terrain était une portion utilisée par les riverains comme stationnement non autorisé.

° Il y a lieu de constater la désaffectation matérielle de la parcelle qui ne constitue pas un stationnement autorisé au regard de l'arrêté global de stationnement de la ville de Mirecourt et n'est donc pas affectée à un usage public ou à l'usage d'un service public.

° Le bien sus-nommé est donc bien déclassé du domaine public.

Le conseil municipal par trois contre, une abstention (M. Jamis) donne son accord pour cette cession.

° Désignation de deux représentants des élus au comité technique :

Conformément à la délibération du 2017 créant un comité technique commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire, les agents de la Ville de Mirecourt ainsi que les agents du CCAS de la commune de Mirecourt à l'occasion des élections professionnelles du 30 août 2017, il est proposé au conseil municipal de délibérer au sujet de la désignation de deux représentants des élus au comité technique.

Unanimité

° Demande de subvention au Conseil Départemental :

Dans le cadre de la réhabilitation de la place Jeanne d'Arc et du réaménagement du carrefour des rues Abbé Grégoire, du Général Leclerc, Germini et avenue Gambetta, la Ville de Mirecourt envisage de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour la nouvelle configuration en termes de sécurité routière de ce plus important carrefour de la Ville de Mirecourt. Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention à ce titre auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Unanimité

° Modification des statuts de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de la ville de Mirecourt est appelé à se prononcer sur le projet de nouveaux statuts et les modifications proposées approuvés par le conseil communautaire du 27 juin dernier.

Unanimité

° Approbation du rapport de la CLECT :

Le rapport présenté par Monsieur le Maire est adopté par l'assemblée.

Unanimité

° Décisions modificatives :

Montant global des décisions modificatives : 88.415 €

Unanimité

° Montant définitif des AC :

Il est adopté par l'assemblée délibérante à hauteur de moins 775.504,49 € (modifié lors de cette séance par un fonds de concours de 15.737 € déduit des charges 2016 et correspondant au poste du Musée de la Dentelle).

Unanimité

° Mutualisation des services culturels :

Mme Nathalie BABOUHOT, adjointe, détaille le projet de mutualisation des services au sein des musées, notamment à propos de l'accueil des publics.

Unanimité

° Marché d'assurances : groupement de commandes :

L'assemblée donne son accord pour la passation du marché d'assurances des quatre années à venir (2018-2021) sous l'égide d'un groupement de commandes (Ville de Mirecourt, CCMD, Villes de Mattaincourt et d'Avrainville).

Unanimité

° Conseil d'administration du collège Guy Dolmaire :

Mmes Danièle CHIARAVALLI, maire-adjointe (titulaire) et Marie-Odile MOINE, conseillère municipale (suppléante), sont désignées pour représenter la Ville de Mirecourt au sein du conseil d'administration du collège Guy Dolmaire.

23 pour et 4 abstentions.

° Subvention exceptionnelle :

Une subvention exceptionnelle de 480 € est attribuée au club Union Cycliste Mirecourt Vittel Contrexéville.

Unanimité

° Emplois non permanents :

Une nouvelle organisation des services scolaires et périscolaires à la suite de l'arrêt des NAP , en particulier pendant le temps méridien, implique de recruter plusieurs agents, étant précisé qu'il s'agit d'emplois non permanents à temps non complet.

Unanimité